

# les lauréats du prix des Avenues 2017



## 3 et 3 bis, rue Saint Lazare

Les maisons jumelles des 3 et 3 bis, rue Saint-Lazare ne sont pas uniques à Compiègne, mais elles sont sans doute les seules à présenter des types de décorations différents sur une même façade.

Ce qui retient d'abord l'attention, c'est la composition de la porte d'entrée et son oculus en pierre de taille, très inspirés des éléments décoratifs de la Renaissance, et le soin tout particulier de leur mise en œuvre. On ne s'attend pas à trouver, sur une façade aussi modeste, un traitement de l'entrée qui se rencontre plus fréquemment dans des bâtiments plus imposants. Les autres éléments décoratifs sont plus discrets, mais ne manquent pas d'intérêt. Le motif des trois éléments semi-sphériques entourés d'un perlé (voir la première illustra-

tion ci-dessus à gauche) n'a pas en soi une qualité remarquable, mais participe, en tant qu'allège des fenêtres, à la composition verticale de la façade. Quant à la frise sous gouttière - éléments répétitifs moulés en terre cuite - elle vient souligner le surplomb en briques arrondies de la corniche qui parachève la composition de la façade.

On peut se poser plusieurs questions : quel est le programme qui a conduit à la mise en œuvre d'une telle construction ?

- Est-ce un logement de fonction ?
- Une maison de rapport ?
- Un complément pour financer la première tranche ?

Jacques Lamiot



## Les Avenues de Compiègne, chef d'œuvre en péril ?

Compiègne s'est développée, entre rivière et forêt, grâce aux séjours des quatre dynasties de rois et d'empereurs qui en ont fait une résidence de Cour et de chasse. La ville – enserrée dans ses remparts – et le château furent longtemps séparés de la forêt par une plaine cultivée. Le Grand Projet commandé par Louis XV au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à Ange Jacques Gabriel, Premier architecte du roi, lui donna sa physionomie actuelle : désormais, le nouveau château serait relié à la forêt par un réseau d'avenues.

Propriété de l'État, les Avenues de Compiègne furent cédées à la Ville et classées monuments historiques en 1933 et 1934. Le domaine entier du château – constructions, vestiges, avenues, et site – fut classé à son tour le 24 octobre 1994.

Si vous refusez que les Avenues de Compiègne  
et les allées cavalières tracées sous Louis XV deviennent  
de vulgaires artères de banlieue post-moderne  
et un parking géant hérissé de plots, impraticable pour les promeneurs :  
Rejoignez l'Association des Avenues de Compiègne !

**Faisons respecter nos Avenues, fleuron de notre ville  
et du patrimoine français !**